Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 27 juin :

Soleil : lever, 3 h. 51 ; coucher, 7 h. 56.
Lune : premier quartier du 21 ; pleine le 29.
Aujourd'hui : St-Ladislas ; demain : St-Léon.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies (service d'été). L'établissement est ouvert au public tous les jours, le matin, de six heures et demie à midi, et le soir, de trois heures à huit heures. Il est régulièrement fermé le dimanche à midi, jusqu'au lundi à trois heures après-midi.
De neuf heures à dix heures et demie, Caisse d'Epargne.
De une heure à deux heures, visite à l'hôpital.
De deux à quatre heures, visite des Musées.

Les Finances de la Ville

Nous avons reçu de M. Ch. de Brabander, adjoint aux finances, la lettre suivante :

LES POINTS SUR LES I

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur le Directeur,

C'est encore moi qui viens vous importuner. Mais c'est M. Gilbert Sayet qui m'y amène. C'est mon excuse.

M. Gilbert Sayet a l'épiderme bien sensible. Tout comme M. Motte, il y a un an, qui me rabrouait parce que, moi, simple petit barbier de *sa rue*, j'avais l'audace grande de critiquer ses actes, M. Gilbert Sayet le prend sur le même ton et daigne descendre des hauteurs financières où il plane pour donner une leçon d'administration à moi petit raseur, qui ai la prétention d'être un financier émérite.

Pensez donc, on a tellement donné à M. Gilbert Sayet du « grand argentier », du « financier éminent », qu'il a fini par croire que c'était arrivé et qu'il avait été désigné par le ciel pour veiller sur les finances de la ville de Roubaix.

Les électeurs en ont décidé autrement. M. Gilbert Sayet a dû abandonner précipitamment son fauteuil d'adjoint et c'est un coiffeur qui l'y remplace ! N'est-ce pas le renversement des choses ? Ce coiffeur se permet de ne pas approuver bénévolement la situation telle que l'a imaginée l'Eminentissime Gilbert Sayet ! N'est-ce pas la fin du monde ?

M. Gilbert Sayet ne revient de sa stupeur que pour me faire sentir son mécontentement. Et en quels termes !

Il est vraiment curieux que ce soit moi, vulgaire ouvrier, parfait raseur, qui suis obligé de rappeler à mon éminent contradicteur qu'on ne se sert pas de l'injure quand on est sûr de son fait, quand on est certain de ses chiffres, qu'on ne se fâche que lorsque l'on est piqué au vif. Et il semble bien que ce soit là, le cas de M. Gilbert Sayet.

Quant à moi, je ne descendrai pas à l'insulte, je ne me servirai pas de l'invective et M. Gilbert Sayet pourra lancer toutes les insinuations sans me faire sortir de la réserve, de la courtoisie, de la correction que je me suis imposées et que je maintiendrai dans cette controverse.

Revenons à nos chiffres.

Dans sa lettre de dimanche dernier, 23 juin, M. Gilbert Sayet insiste sur la somme disponible de 123.570 fr. 82. J'ai démontré péremptoirement, dans ma réponse du mardi 25 juin, que le disponible n'était que de 93.247 fr. 72. Depuis que je lui ai dit, appris, que n'étaient qualifiées disponibles que les sommes n'ayant reçu aucune affectation, M. Gilbert Sayet s'est vu pris et dans sa lettre d'hier, mercredi, 26 juin, il ne parle plus de son fameux excédent de 123.570 fr. 82.

M. Gilbert Sayet revient à sa somme disponible de 400.000 francs. Je reprends la phrase de M. Gilbert Sayet : « Oui, il y avait, au 26 avril, *dans la caisse municipale*, un excédent de recettes disponibles de 369.810 fr. 49. »

M. Gilbert Sayet met ici en cause deux fonctionnaires : le receveur municipal et le comptable de la mairie.

Or, la comptabilité de la mairie et la caisse du receveur municipal sont d'accord et n'accusent qu'une somme disponible de 93.247 fr. 72, au 31 mars 1912, seule date sur laquelle M. Gilbert Sayet peut se baser et dont il peut parler.

Les 355.000 francs de crédits que M. Gilbert Sayet a fait voter le 26 avril 1912, n'avaient qu'une valeur électorale et n'étaient qu'un bluf à la veille des élections.

La preuve de ce que j'avance ici, c'est que l'Autorité supérieure n'a pas approuvé ces crédits et que M. le Préfet du Nord, par une lettre du 6 juin 1912, me réclamait la justification de ces crédits.

Ce sont là des faits basés sur des documents officiels et non sur les dires intéressés de M. Gilbert Sayet.

Quant à l'Assistance publique, qui aurait été subventionnée, selon M. Gilbert Sayet, au-delà de ses besoins par l'Administration Motte, et ce serait son excuse de la suppression de 49.000 francs pour les pauvres, les indigents savent à quoi s'en tenir, eux, qui de 19.000 inscrits au Bureau de Bienfaisance qu'ils étaient en 1900, ont vu leur nombre réduit à 6.000 en 1910.

Je laisse les lecteurs de bon sens et de bonne foi, juges entre la mauvaise humeur de M. Gilbert Sayet et ma réponse correcte qui ne s'appuie que sur des chiffres et des faits prouvés et non sur des injures ou des insinuations qui ne seront jamais des arguments.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations.

Ch. DE BRABANDER,
Adjoint aux Finances.

CONSULAT D'URUGUAY. — L'exéquatur est accordé à M. Thomas Comamala, vice-consul de l'Uruguay à Roubaix.

L'Accident de la Filature Lepoutre Rue du Curoir

MORT DE LA VICTIME

Nous avons relaté en son temps, l'accident survenu le samedi 8 juin, vers quatre heures et demie de l'après-midi, à la filature de MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue du Curoir.

Un manœuvre de cet établissement, M. Amédée Prévost, âgé de 47 ans, père de famille, demeurant rue de la Balance, se trouvait dans un monte-charge en action. Soudain, M. Prévost eut le corps comprimé entre la paroi de la gaine où évoluait l'ascenseur et celui-ci.

Le manœuvre qui portait de nombreuses contusions aux épaules, à la région lombaire et aux cuisses, fut transporté d'urgence à l'Hôpital de la Fraternité.

En dépit des soins qui lui ont été prodigués, le malheureux a succombé, dans la soirée de mercredi, aux suites de ce terrible accident.

MARIAGE. — Mercredi matin, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Martin, le mariage de M. Arthur Dubus, fils de M. Arthur Dubus, négociant en laine et de Mme née Coussart, avec Mlle Emilia Lecomte, fille de M. Emile Lecomte, voyageur de commerce et de Mme née Steclebout.

C'est M. l'abbé Mouchon, vicaire de la paroisse, qui a reçu le consentement des jeunes époux.

Les témoins de la mariée étaient MM. Louis Lecomte et Charles Deprost, ses oncles ; ceux du marié : MM. Léon Vroman, son beau-frère et Louis Dubus, son oncle.

Pendant la messe, M. Louis Dewispelaere, ami des familles des jeunes époux a détaillé avec beaucoup de talent l'« Ave Verum » de Balthazar Florence et « Hosanna » de Granier. M. Eugène Lecomte, a sur son violon, exécuté l'« Adagio » du concerto de Lolo et le « Dernier Sommeil de la Vierge » de Massenet.

Les orgues étaient tenues par M. Meyer, organiste de la paroisse qui à l'entrée et à la sortie a exécuté une marche de son composition.

LA COMMISSION CANTONALE D'ASSISTANCE-RETRAITE DE ROUBAIX-OUEST s'est réunie le mercredi 26 juin courant à 2 heures 1/2 du soir, à la Mairie de Roubaix, à l'effet de statuer sur quelques demandes d'allocation formulées depuis le mois dernier.

Cette commission était composée comme suit : MM. Regnier, conseiller de Préfecture, président ; P. de Renty, juge de paix ; Lacroix, percepteur ; Lerouge, administrateur du Bureau de Bienfaisance ; Dubois, président de l'Union Mutualiste.

L'EXPOSITION DE L'ŒUVRE DU TROUSSEAU, RUE DE LA CHAUSSÉE. — La paroisse Saint-Joseph organise son exposition annuelle des travaux de couture en sa magnifique salle de la rue de la Chaussée ; elle aura lieu dimanche, lundi, mardi et mercredi ; dimanche les portes seront ouvertes de 9 heures à 2 heures ; les autres jours, toute la journée. De magnifiques travaux seront exposés par l'Œuvre du Trousseau, le cours des enfants du jeudi, les cours de raccommodage et de repassage ; on pourra y admirer des travaux de grande valeur exécutés pendant le cours de l'année par des jeunes filles de tout âge. Les personnes qui se rendent compte de la grande utilité de cette œuvre sociale ne ménageront pas leurs louanges à ces courageuses enfants et à leurs dévouées maitresses ; elles applaudiront aux progrès réalisés, et c'est avec reconnaissance qu'elles constateront que demain il y aura bon nombre de ménagères, agiles de leurs doigts, qui devront à ce dévouement obscur, mais persévérant, de pouvoir au foyer, faire face aux difficultés de la vie et aux besoins de la famille ouvrière.

UNE CONFERENCE SUR « ASSISE » ET L'« ARVERNE ». — On nous prie de rappeler que ce soir, jeudi, à 8 heures 1/4, Mgr Margerin donnera une conférence sur « Assise » et l'« Arverne » dans la grande salle de la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir.

NOMINATION D'UN DELEGUE NATIONAL. — Le Conseil départemental de l'instruction publique a nommé délégué cantonal pour le canton est (école laïque de garçons de la rue Chanzy et école libre de filles, rue de la Sagesse), M. Fernand Gerreth, pharmacien à Roubaix. M. Gerreth remplacera M. Vinque, professeur à l'Ecole Nationale des arts industriels, décédé.

LA SOCIÉTÉ AMICALE ET PROFESSIONNELLE DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS DE ROUBAIX vient de tenir en son local, chez M. Pierre Meiresonne, Grande-Rue, 87, une réunion extraordinaire, afin de renouveler la commission, qui se compose désormais de : M. Vandenbulcke Alph., président ; Louis Deronne, vice-président ; Emile Decottignie, secrétaire ; Alfred Farvacque, trésorier, et Emile Vanhouwart, commissaire.

L'assemblée a formulé son avis au sujet du voyage à Dunkerque, qui aura lieu à la fête des Fabricants. Plusieurs nouveaux sociétaires ont été admis.

Un vivat a été chanté à la nouvelle commission. Celle-ci, par l'entremise de M. Vandenbulcke, président, a remercié les membres de la Société de l'honneur qui lui est fait et les a assurés de son plein dévouement à la Société.

LA FÊTE DE GYMNASTIQUE DE LA SOCIÉTÉ L'« ESPERANCE ». — La grande fête de Gymnastique qu'organise, pour dimanche 30 juin, à 4 heures 1/2, la société l'« Espérance », s'annonce comme devant avoir le plus grand succès. Le programme est excessivement bien composé et comprend les exercices imposés au concours fédéral de Saint-Omer.

Il y aura aussi le départ du ballon l'« Espérance ». La Fanfare l'« Union Sportive » a bien voulu prêter son concours à cette fête.

Le prix d'entrée minime permettra à tous les amateurs de belle gymnastique de se donner rendez-vous, dimanche prochain à 4 heures 1/2, sur le terrain du Boulevard de Strasbourg, en face de la Maison des Œuvres (157, Boulevard de Strasbourg).

Prix d'entrée : 25 centimes. On pourra se procurer des cartes, le dimanche, aux portes donnant accès au terrain.

A L'ASSOCIATION REGIONALE DE COMPTABLES. — La conférence mensuelle sera faite demain, vendredi, à 8 heures 1/4 du soir, au local, 10, rue Neuve, par Me Robyn, avocat-agréé.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE. — Au tissage de M. Henri Boulangé, fabricant, rue Vernet, un tisserand, M. Alphonse Willaumez, demeurant rue Vernet, 2, en nettoyant son métier à la marche, a eu la main droite comprimée par les engrenages.

M. le docteur Bautigny, a constaté des plaies par écrasement du pouce, de l'index et du médius avec ouverture de l'articulation phalango-phalangienne du médius. Un mois de repos a été prescrit au blessé.

COMMENT EN FINIR VITE AVEC LES BOUTONS. — C'est de la folie pure que de chercher à masquer les boutons avec des crèmes, des lotions et des poudres. La seule chose à faire c'est d'y appliquer du Cadum, la nouvelle découverte qui les dessèche, les fait disparaître et laisse à leur place une peau nette et lisse. En s'attaquant directement au mal, cet infaillible remède donne des résultats tellement rapides qu'on est surpris du résultat obtenu en quelques jours. Boîte d'essai, 50 centimes. 10133a

BRULÉ PAR DE LA FONTE EN FUSION. — Un manœuvre de M. César Duyck, fondeur, rue des Fondeurs, 13, M. Théophile Vanstenkiste, âgé de 32 ans, demeurant rue Jacquart, cour Masurel, 28, a été brûlé au pied gauche, par de la fonte en fusion.

M. le docteur Ballenghien a constaté des brûlures à la face dorsale du pied gauche. Un repos de six semaines a été prescrit au blessé.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estaminets. Nouv. modèles, exécution spér. Vente et locat. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12 953-2

EN NETTOYANT SON MÉTIER. — A la Société Générale des Industries Textiles, Grand'Rue, l'un des ouvriers soigneurs, M. Jules Mullié, âgé de 20 ans, demeurant rue de Tourcoing, 40, à Wattrelos, en nettoyant une carde à la marche, a eu la main droite comprimée entre le tambour et le travailleur.

MM. les docteurs Rousseau et Descarpentries ont constaté une large plaie de la face antérieure de l'avant-bras droit intéressant les tendons des fléchisseurs du pouce, de l'index et des égratignures multiples des doigts et de l'avant-bras. L'ouvrier devra subir un repos de trois mois, avec incapacité permanente.

LAYETTES A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. Lannoy. Cde spécialité. Prix s' concurr. 25-30

LES VOLS DANS LES ÉGLISES. — Une arrestation. — Nous avons relaté en leur temps les divers vols de réticules qui ont été commis dans les églises, et en particulier celui commis à Saint-Jean-Baptiste au préjudice de Mme Liébart, Avenue Linné.

De l'enquête ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, il résulte que l'auteur de ces vols est un nommé Jules Decroly, journalier, âgé de 27 ans, demeurant rue Pellart, 49, à l'estaminet de l'Ours.

Le flagrant délit n'existant plus, Jules Decroly, a été laissé en liberté provisoire. Il a été l'objet d'un procès-verbal.

CONSERVATION DES FOURRURES. Henri Thieffry, 66 bis, Gde-Rue, Rx. 26689

UNE FILLETTE MORDUE PAR UN CHIEN. — Une petite écolière, Fernande Delcourt, âgée de 10 ans, demeurant rue Watt, cour Desobrie, 1, qui se trouvait hier matin à proximité du domicile de ses parents a été mordue par un grand chien roux errant.

L'enfant a été examinée par le docteur Isbecque, qui a prescrit son envoi à l'Institut Pasteur, à Lille.

Les recherches faites n'ont pas permis de retrouver le propriétaire du chien.

PETITS JAMBONS, cuits, désossés, pr famille. Spéc. 100, r. de Lannoy. Tél. 76. 32159

UNE ARRESTATION POUR VOL. — En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Louviers, les agents de sûreté Carrette et Demeester, ont arrêté mardi soir, à sept heures, un journalier Ulric Dewer, âgé de 20 ans, demeurant rue du Fresnoy. Cet individu qui est inculpé de vol a été transféré à la maison d'arrêt de Lille.

30, GRANDE-RUE, ROUBAIX, ancien Palais des Nouveautés. Articles de bains de mer. Confections pour dames. Corsages, lingerie, carpettes. Vente au prix du gros. — Entrée libre. 31970

UNE ARRESTATION. — Nous avons dit, mercredi matin, qu'à la suite d'une plainte, M. Faisant, commissaire de police du 3me arrondissement avait ouvert une enquête concernant un homme accusé d'attentat aux mœurs.

Après avoir entendu sept enfants âgé de 5 à 12 ans, demeurant tous rue de Denain, M. Faisant a ordonné l'arrestation d'un habitant de la rue de Denain.

Cet homme a été arrêté par les agents de sûreté Herkenrath et Dujardin. Interrogé par M. Faisant il nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés ; mais tous les enfants ont été, individuellement, très affirmatifs en sa présence.

Il prétend qu'il s'agit d'une machination trouvée contre lui, mais il ignore, dit-il, par qui et pour quels motifs.

Il a été déféré au parquet mercredi après-midi.

ENTERREMENTS DU JEUDI 27 JUIN 1912. — Mlle Laure Castel, 9 heures, église St-Michel. — M. Albert Chatillez, 10 h. 1/2, Saint-André-lez-Lille. — Mme Veuve Viard, née Zélie Balle, 9 heures, église du Très-Saint-Rédempteur.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Pierre Aughein, 10 heures, église St-Martin.

EXCELSIOR BELLEVUE & GRAND HOTEL — **BLANKENBERGHE** Sur la digue. Tr les concerts. Salons. Bains. 1239

CROIX

Une réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Telliez, maire.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai dernier est adopté sans observations.

Adjudications

Le Conseil décide, sur la proposition des commissions compétentes, d'accepter avec quelques petites modifications, les cahiers des charges des fournitures de prix aux écoles communales et des fournitures d'imprimés et d'articles de bureau, pour 1912, 1913 et 1914.

Le budget de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance

Sur la proposition de la commission des finances, le Conseil approuve le budget de 1911 de l'Hospice, qui se solde par un excédent de recettes de 137 fr. 29, et celui du Bureau de bienfaisance, qui accuse un boni de 297 fr. 03.

M. Bettens. — Il est regrettable que l'année dernière, sur la proposition d'un membre du Bureau de bienfaisance, l'on ait voté une somme de 500 francs, alors qu'il y avait un excédent.

M. le maire. — Il s'est produit des recettes de concessions de terrains au cimetière, qui n'avaient pas été prévues.

Sur la demande de M. Bettens, le Conseil décide d'autoriser, le 4 août prochain, à l'occasion du carnaval d'été organisé à Roubaix, de laisser circuler dans la commune, le dimanche et le lundi, les personnes travesties et masquées.

La révocation du secrétaire de mairie

M. le maire annonce au Conseil que M. Pachy, ancien secrétaire de la mairie, assigne la commune devant le Conseil d'Etat pour obtenir une indemnité d'une année de traitement, à la suite de sa révocation.

De notre côté, ajoute M. le maire, nous avons déposé une plainte au parquet contre MM. Pachy et Stien, ancien maire, à ce sujet.

Le livre d'arrêtés, continue M. le Maire, qui a été pendant quelque temps introuvable, mentionne la révocation de M. Pachy pour fin avril.

Personne, ajoute M. le maire, n'a eu connaissance de cette révocation, car M. Pachy n'a quitté son service que dans les premiers jours de juin.

Le Conseil approuve les paroles de M. le maire par des applaudissements.

Avant de lever la séance, qui a pris fin à neuf heures et quart, M. le maire déclare qu'aucune animosité ne guide l'administration dans cette question ; il s'agit tout simplement de défendre les intérêts de la commune.

La révocation du Secrétaire de Mairie

DECLARATIONS DE MM. STIEN ET PACHY

Nos lecteurs ont vu d'autre part, par le compte-rendu du Conseil Municipal de Croix, que M. le Maire, en fin de séance, a déclaré qu'une plainte avait été déposée au Parquet, par la Municipalité, contre MM. Pachy, ancien secrétaire de Mairie, et Stien, ancien Maire.

M. Pachy, se basant sur un arrêté en date du 30 mars dernier, de M. Stien, le révoquant, attaquait la ville de Croix, en paiement d'une indemnité d'une année de traitement.

Nous avons pu voir, à ce sujet, MM. Stien et Pachy, et voici ce que nous ont déclaré ces Messieurs :

Il est bien exact, nous disent ensemble MM. Stien et Pachy, que M. Stien, ancien maire, a pris un arrêté en date du 30 mars, révoquant M. Pachy de ses fonctions de secrétaire de mairie. Ce dernier aurait donc dû quitter ce poste le 30 avril, mais entre temps, M. Stien ayant prie par lettre, M. Pachy de rester un mois encore, M. Pachy accepta et ne partit que le 1er juin.

C'est à ce moment, continue M. Pachy, que j'ai écrit à la municipalité de Croix, demandant le paiement d'une année de traitement comme indemnité de révocation et ainsi que m'y autorise la procédure habituelle en pareil cas. Je me suis en même temps pourvu devant le Conseil d'Etat et ai demandé l'assistance judiciaire.

L'affaire en était là lorsque j'ai appris la plainte dont je suis l'objet. Je dois ajouter que je ne m'explique pas du tout cette plainte.

DÉCLARATIONS DE M. TELLIEZ
Maire de Croix

Nous avons rencontré également M. Telliez, maire de Croix, qui nous a déclaré :

Il n'avait jamais été question que M. Pachy fut révoqué, lorsque j'appris son brusque départ. Quant à la demande d'indemnité, je n'ai jamais, au grand jamais, reçu une lettre recommandée ou non, de M. Pachy. Nous avons appris cette demande par une lettre du Conseil d'Etat. C'est en présence de ce fait et de l'absence prolongée du registre des arrêtés que nous avons décidé de porter plainte.

LANNOY

LEERS

BRILLANT SUCCÈS UNIVERSITAIRE. — Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Julien Werquin, de la Faculté de Lille, vient de passer brillamment la troisième épreuve (branche zoologie) qui lui confère le titre envié et d'ailleurs fort rare de licencié ès-sciences naturelles. Nos félicitations au savant prêtre.

LYS

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation mensuelle des nourrissons a eu lieu à l'école maternelle, rue Jeanne-d'Arc. M. le docteur Wartel a examiné, tour à tour, de nombreux bébés, notant les bons effets obtenus chez eux, au point de vue de la santé, par suite des conseils qu'il avait prodigués précédemment aux mères ou nourrices. Puis, le praticien a fait, à ces dernières, de nouvelles recommandations, dans le même but, qu'elles auront à mettre en pratique pendant le mois qui va suivre.

CHERENG

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Emile-Joseph Desconseillez, âgé de 71 ans, rentier, à Chéreng. Le défunt a rempli, il y a quelques années, le mandat de conseiller municipal. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain, à dix heures et demie, en l'église paroissiale de Chéreng.

WATTRELOS

Un audacieux cambriolage Rue du Sapin-Vert

UN ACTE DE VANDALISME

M. Albert Fortrie, cultivateur, rue du Sapin-Vert, 30, s'était levé vers 4 h. 1/2 du matin, lorsqu'il a constaté que des malfaiteurs avaient pénétré dans sa demeure, en sautant le mur de clôture et en passant par une fenêtre qui était restée ouverte.

Après avoir fouillé les meubles et jeté leur contenu à terre, ils sont partis emportant diverses pièces de linge entre autres : quatre serviettes, deux douzaines d'essuie-mains blancs et quelques bas gris, marqués E. D., six paires de gants de diverses qualités, un veston d'enfant, un veston d'homme en drap gris foncé. Ils ont encore emporté, une douzaine de cuillères à café, une douzaine de fourchettes en métal blanc, une bouteille de cognac, un morceau de viande, un porte-monnaie en cuir rouge contenant une certaine sommee et une broche en doublé, le tout d'une valeur de 78 francs environ.

Un tiroir d'armoire contenant une partie des objets ci-dessus désignés a été retrouvé vide à côté de plusieurs lettres adressées à diverses personnes.

Pendant la même nuit, les mêmes voleurs ont fracturé la boîte aux lettres de l'Administration des Postes, placée sur une maison voisine de la ferme Fortrie. On suppose qu'une vingtaine de lettres aient pu être volées celles retrouvées à côté du tiroir de M. Fortrie et provenant de la dite boîte ont été remises à l'Administration des Postes.

Le service de police recherche activement les auteurs de ces méfaits.

« 606 » ET CANCER

Alors que les recherches des savants de tous pays furent vaines jusqu'à présent pour combattre le cancer, il en est une variété, le cancer des fumeurs, contre laquelle nous sommes armés actuellement. Il est prouvé en effet que tout cancer des fumeurs est précédé à l'origine de plaques blanches ou Leucoplasie Cucco-Linguale. D'après une thèse récente de la Faculté de Paris la Leucoplasie au début est guérie par le 606 ; plus tard elle est arrêtée dans son évolution. Dans une étude plus récente encore, le Dr Lacapère, syphicigraphe distingué, arriva aux mêmes conclusions. Voici donc la précieuse signature d'un recours en grâce pour les malheureux condamnés au cancer des fumeurs dans un avenir plus ou moins rapproché. Tel est parmi tant d'autres un des résultats du 606 que l'**Institut sérothérapique, 17, rue Patou, Lille,** applique quotidiennement de 9 h. à midi, de 2 h. à 6 heures. **Demander brochure gratuite.** 32169d

TOURCOING

Les Retraites Ouvrières

L'Institut Social nous communique la note suivante :

« Pour faciliter aux intéressés le dépôt de leur demande d'inscription ou de leur certificat de salariat, le Bureau général des retraites ouvrières, à l'Institut Social, restera ouvert chaque jour, jusque huit heures du soir, le dimanche, de neuf heures à midi. »

Les Fêtes jubilaires de Notre-Dame de Lourdes

Les fêtes jubilaires de la paroisse et du curé de Notre-Dame de Lourdes se continueront aujourd'hui, jeudi, par une cérémonie religieuse qui aura lieu à trois heures et demie à l'église et qui sera suivie, à quatre heures, du défilé dans les rues, du cortège de 400 enfants costumés qui obtint tant de succès dimanche dernier.

Le soir, à sept heures trois quarts, au salut, M. l'abbé Gavelle, curé, prononcera une allocution et bénira les statues de saint Christophe et de saint Louis, offertes par plusieurs familles tourquennoises.

LES FÊTES DE QUARTIER

LES QUARTIERS DES PHALEMPIN ET DE LA RUE DE GAND, SERONT EN FÊTE LES 27, 28 ET 29 JUILLET

Les fêtes que le comité organise pour les 27, 28 et 29 juillet prochains, s'annoncent sous les meilleures auspices, et si le beau temps veut bien les favoriser, tout fait espérer qu'elles obtiendront le plus grand et le plus légitime succès.

L'attraction principale d'un caractère charmant qui, à elle seule amènera le public des grands jours, sera la fête enfantine que le comité prépare avec autant de goût que de ténacité depuis un mois déjà.

Chaque dimanche, de neuf heures à midi, les répétitions ont lieu sur le terrain du Sporting-Club Tourquennois, et le jeudi, de sept heures à neuf heures du soir, dans la grande salle du café « Aux Humanitaires », place des Phalempins. 50 couples de bambins, garçons et fillettes, y prennent part, et on ne sait vraiment ce qu'on doit le plus admirer, de la bonne volonté des enfants ou de la patience de leur dévoué professeur, M. Paul Scamps, le sympathique président du Comité d'initiative des fêtes des quartiers du Chemin des Mottes, de la rue de Gand et de la place des Phalempins.

Outre la fête enfantine, une grande braderie aura lieu le lundi de la foire, 29 juillet, à partir de cinq heures du matin à une heure de l'après-midi, dans tout le quartier de la fête.

Une cantate de circonstance sera chantée en l'honneur des époux jubilaires Tiberghien-Prouvost, par une chorale mixte, sous la direction de M. Edouard Mortier.

Le Comité fait appel à tous les choristes de bonne volonté de la ville pour donner à cette exécution un caractère grandiose et imposant.

Une première répétition aura lieu aujourd'hui, jeudi 27, à neuf heures du soir, chez les « Humanitaires », 12, place des Phalempins.

FIANÇAILLES. — Le samedi 6 juillet, aura lieu à l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le mariage de M. Romain Flipo, fils de M. et Mme Romain Flipo-Leclercq, avec Mlle Madeleine Six, fille de M. et Mme Auguste Six-Glorieux.

POITRINE et ESTOMAC. Dr Bourgois, spécialte, rue de Lille, 50, **Tourcoing.** Mardi, jeudi, Samedi, 1 h. à 3 h., et 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2. 677

L'ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE. — Il est entré en France, par la gare de Tourcoing, pendant la première quinzaine de juin, 19 colis de librairie étrangère, représentant un poids total de 1286 kilogrammes. Ces colis contenaient des livres en langue française, des journaux et publications périodiques et de la lithographie.

LE VRAI POINT DE VUE. — « Le bon marché est toujours cher » dit le proverbe. Il ne s'agit pas quand on veut une auto, d'acheter un modèle quelconque au plus bas prix possible. L'autre proverbe : « On en a toujours pour son argent », est vrai ici comme en toutes choses. Se garer de la camelote, voilà ce qui importe. Ce qui est au surplus capital pour l'acheteur d'une automobile, ce n'est pas tant le prix d'achat que la consommation et le coût d'entretien du véhicule qu'il va se procurer.

Les « **De Dion-Bouton** » sont sans rivales à double point de vue de la sobriété et de l'endurance. Envoi gracieux du catalogue illustré à toute demande adressée.

Agence Commerciale d'Automobiles 355, boulevard Gambetta, **Tourcoing.** 32161

INQUIETANTE DISPARITION D'UN VIEILLARD. — On a signalé à la police la disparition d'un vieillard infirme, M. Pierre Delange, âgé de 68 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, 266. Le vieillard a profité que sa femme était occupée mardi soir, à mettre le linge sécher au grenier, pour s'en aller.

Voici son signalement : veston noir et gris, gilet à manches, casquette grise, pantalon marron. Le vieillard portait aux pieds des pantoufles de drap bleu quelque peu usées.

Des recherches ont été faites dans les environs par la famille, mais celles-ci n'ont pas abouti.

M. Delange qui est atteint d'une maladie nerveuse s'exprime péniblement.

POSE dents **Beuque,** 14, r. Calvaire. 32158

Demander dans Magasins de liquides, Epiceries, Pharmacies, l'**ELIXIR des PERES CHARTREUX** Tarragone, digestif 1er ordre. 3215?

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles centrales, mercredi matin : pêches, 20 k. ; tomates, 100 k. ; haricots verts, 100 kil. ; cerises, 50 k. ; marée, 50 k.

FERS, POUTRELLES, TOLES, ACIERS. Boulons divers. **ASSORTIMENTS** pr usine et constructrs, **P. et J. SIX, Tourcoing.** 3205?

MOUVAUX

Une folle pénètre la nuit dans une maison en brisant les clôtures

ELLE SE BLESSE ASSEZ GRIEVEMENT

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, Mme Deldalle, épouse du docteur Deldalle, demeurant 102, rue de Roubaix, fut réveillée par un bruit insolite paraissant venir de derrière sa maison. Elle réveilla son mari, qui s'arma d'un revolver et se mit à la fenêtre de sa chambre. Le bruit continuait, des vitres volèrent en éclat. Pensant effrayer le voleur, M. le docteur Deldalle tira deux coups de revolver en l'air. Le bruit continuait toujours. A ce moment, Mme Senelaer voisine de M. le docteur Deldalle, éveillée ainsi que sa bonne, par les coups de revolver, s'aperçut que le bruit venait en réalité de chez elle.

Un vigile, M. Paul Meeschaert, 34 ans, demeurant 150, rue Nationale, à Tourcoing, passait à ce moment, dans la rue. Mme Senelaert lui jeta ses clefs et le vigile penetra résolument dans la maison, suivi de M. le docteur Deldalle et de quelques voisins.

Après avoir fouillé méthodiquement les premières pièces du rez-de-chaussée, M. Meeschaert arriva dans la cuisine, où un spectacle étrange s'offrit à ses yeux.

La cuisine communique avec la véranda, située derrière, par une porte presqu'entièrement vitrée.

Une femme se trouvait à califourchon dans la porte dont toutes les vitres avaient été brisées et jonchaient le sol.

D'une profonde blessure au bras, causée par les débris de verre, s'échappaient des flots de sang.

Le vigile la tira de sa position difficile, et M. le docteur Deldalle pansa la cambrioleuse.

Sur ces entrefaites, le garde Dupré avait été mandé ; il ne tarda pas à arriver et emmena la femme coucher au violon municipal.

Le lendemain matin, M. Grégoire, commissaire de police, interrogea la cambrioleuse, qui déclara se nommer Léonie Vandyck, femme Dehouck, âgée de 43 ans, demeurant à Lomme.

Cette femme, interrogée sur les motifs de son acte, déclara qu'étant venue de Lomme à Lille, elle avait voulu regagner son domicile et s'était égarée dans la nuit.

Elle avait cru reconnaitre sa maison dans celle de Mme Senelaer et comme personne n'avait voulu lui ouvrir, elle avait voulu entrer chez elle par les portes du derrière. Ajoutons qu'à ces déclarations bizarres, la malheureuse ajouta d'autres divagations, disant qu'elle allait toucher de fortes sommes à bref délai, etc. Bref, M. Grégoire, commissaire de police, fut bientôt certain que l'état mental de la pseudo-cambrioleuse était gravement atteint. Il envoya le garde Dupré à Lomme et bientôt après, un garde de cette dernière commune, venait chercher Mme Léonie Dehouck. Il déclarait qu'en effet cette dernière avait donné depuis quelque temps des signes de dérangement cérébral.

Il est à remarquer cependant, que la pseudo-cambrioleuse avait dû franchir de nombreuses clôtures et haies, dont une grille haute de 2 m. 50 pour arriver jusqu'aux dépendances de la maison de Mme Senelaer. Elle s'était assez gravement blessée aux bras et aux jambes et dès son arrivée à Lomme Mme Dehouck a dû s'aliter.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du jeudi, 27 juin 1912

N° 33

A quoi tient la Destinée

PAR LUCIE GAUTHEY

Le soir vous m'attendrez, quand le service m'aura retenu plus longtemps au quartier, aussi avec quelle hâte je reviendrai « chez nous ! » Je monterai l'escalier en courant, je vous trouverai occupée à quelque besogne féminine, et pour vous prendre plus vite dans mes bras et baiser tout votre cher visage, je disperserai en désordre les écheveaux et les soies, le dé et les ciseaux. Et vous rirez, et vous me gronderez doucement, et vous direz de votre voix tendre :

— Voyons, mon Jean, soit un peu raisonnable !

Mais moi je vous embrasserai mieux encore, et plus fort, et je vous ferai bien convenir que ma folie est la meilleure et la plus sensée de toutes les folies...

D'autres fois, je nous vois plus tard, dans dix-huit mois ou deux ans ; il y aura peut-être un berceau tout près de notre grand lit, et quand je rentrerai à la maison, vous tiendrez notre petit enfant sur vos genoux. Alors, nous jouerons tous les trois ensemble, longtemps, et vous et moi, ma chérie, nous nous extasierons sur les rires émerveillés et les grâces enfantines de cette jeune vie qui unira nos deux vies, mieux et plus fortement que tout notre amour.

Je crois que vous vous exagérez un peu le rôle maternel, chère Madeleine ; il est certain qu'il demande aux femmes beaucoup d'abnégation, et que, plus encore que le rôle du père dans la famille, celui de la mère réclame un dévouement constant, mais cependant pas au point d'abdiquer toute son existence au profit de celle des enfants.

Et puis, dans l'étude passionnante de leurs caractères, n'est-on point deux pour s'entr'aider à les comprendre, comme on est deux pour les aimer. Et ne croyez-vous pas, mon amie, que de tels soucis, partagés avec tendresse par les époux, contiennent une part de joie très profonde, très grave, très belle ?

Je comprendrais mieux que vous ayez un peu la peur physique de l'enfantement, pauvre chérie, c'est instinctif de craindre la souffrance, mais vous ne l'avez pas. Je me souviens de vous avoir entendu dire, — ce qui m'avait tant plu, — à Mme de Sauzenac avec qui vous discutiez, et qui n'était pas de votre avis, que la maternité n'était pas une maladie, mais une fonction naturelle, et que la femme n'avait rien à en redouter, lorsque sa santé était bonne et son équilibre normal.

Puisque je vous parle de votre cousine, il faut ajouter que je suis allé hier à Sauzenac où l'on m'a retenu à dîner. J'étais très embarrassé à cause de vous, chère Madeleine : demander de vos nouvelles était hypocrite puisque j'en reçois probablement plus souvent que Mme de Sauzenac ; ne rien dire de vous était impoli. Mais prononcer votre nom me causait une gêne insurmontable, aussi j'avais pris le parti de l'impolitesse, lorsque Lazare, dans une intention que je crois taquine, — est-il donc averti ainsi que sa femme de nos projets ? — me demanda si vous m'aviez plu, et, comme je le lui affirmais avec un peu trop de chaleur peut-être, si je croyais vous inspirer aussi quelque sympathie.

Là, je vous avoue que je rougis comme un collégien sans rien trouver à répondre pendant une seconde ou deux, mais ma mine satisfaite devait parler pour moi, car Suzanne ajouta en riant :

— Allons, si on me demande des renseignements sur vous, je vous promets de les donner bons !

Nous avons aussi parlé du pauvre Baulys, que Lazare a rencontré dernièrement à Marseille. Il se console, ainsi n'ayez pas de remords !...

Mme de Sauzenac avait hier soir les traits bien tirés et son mari l'air bien triomphant. Je ne serais guère surpris qu'elle vous apprît sous peu ses heureuses espérances de jeune femme.

Au revoir, mon amie, répondez tout de suite à cette lettre, et dites que vous autorisez mes parents à vous demander pour moi, promptement à votre tante.

Laissez-moi vous redire encore que je vous aime de tout mon cœur, de toutes mes forces, que j'ai en vous la confiance la plus absolue, et que je m'efforcerai de mon mieux, avec ma meilleure tendresse, d'assurer le bonheur de toute votre vie.

Moi, je serai toujours assez heureux — infiniment heureux — de vous avoir à moi et de vous aimer.

A vous pour toujours.

JEAN.

P.-S. Hanoin est ce très joli garçon, qui a une forêt de cheveux bruns, la mine fraîche d'un gamin et des yeux purs. Des yeux du même bleu que sa tunique. Il doit ses succès auprès des femmes à ce qu'il a toujours l'air d'écouter avec une grande attention ce qu'elles lui disent, alors même qu'il pense à d'autres choses.

Madeleine à Jean

Le Jonchet, 1er novembre 1904,
Jour de la Toussaint

Votre lettre m'a émue et troublée, mon ami, comme aucune de vos lettres ne m'avait encore émue ni troublée.

Je l'ai relue bien des fois, et je vous assure que pour ne pas vous répondre « oui » tout de suite, et mettre tendrement — avec toute la confiance de l'amour, — ma main dans la vôtre, il me faut une raison très grave, une conviction si profonde que toute la sécurité et tout le bonheur de ma vie en dépendent ! Ah ! croyez-moi, il faut que je sente la nécessité de la ligne de conduite que je m'étais fixée longtemps avant de vous connaître, pour avoir encore la force de la suivre, maintenant que je vous aime comme vous ne le soupçonnez pas !

Vous dites que vous m'aimez, Jean ! Mais moi, je vous aime bien davantage encore ! Je vous aime avec un cœur neuf, un cœur entier, un cœur absolu. Je n'ai jamais aimé que vous. Depuis la première fois où je vous ai rencontré à Cannes, en vérité, votre pensée ne m'a pas quittée un instant, et lorsque je vous ai retrouvé à Sauzenac, vraiment je n'en ai pas été surprise, tant il m'a semblé naturel que vous entriez dans ma vie, comme vous étiez dans mon cœur.

Je ne sais pas ce qui résultera de ce que je vais vous écrire, mais quel que soit l'accueil que vous fassiez à cette lettre, je veux vous dire aujourd'hui, pour la première fois mon amour. Je ne serai peut-être jamais votre femme, mais du moins vous ne douterez pas d'une affection que je vous affirme le jour où il se peut que des sentiments plus forts m'obligent à renoncer à vous.

Parmi les sujets que nous avons effleurés depuis que nous correspondons, mon ami, nous n'avons jamais abordé la question de nos sentiments religieux à l'un et à l'autre. Vous, sans doute, par indifférence masculine, et moi par une timidité et une espèce de pudeur sentimentale, que je me reproche aujourd'hui où je vois que j'ai attendu bien tard pour vous en parler.

Je ne suis pas très pieuse, cher Jean. Cela n'est pas dans ma nature qui n'est guère mystique, mais je suis très profondément croyante, et très convaincue de la nécessité d'une loi morale. Je sais que nous ne saurions la trouver nulle part, cette loi, plus haute et plus belle que dans le christianisme, aussi je veux que mon mari partage mes convictions. C'est pour moi une condition de bonheur tout à fait essentielle. Je ne crois pas qu'aucune union heureuse puisse exister sans cet accord intime et profond des âmes, contre quoi rien ne saurait prévaloir. Et puis, mon ami, même avec un violent amour il est si difficile d'accorder deux êtres dont l'éducation, les opinions, les caractères, les goûts même diffèrent, qu'il ne faut pas ajouter à ces difficultés, celles plus grandes, qui résulteraient de la diversité de leurs croyances.

Mon Jean, j'ai peur que nous soyons séparés par cela, nous dont les cœurs sont si tendrement unis par tout le reste ; j'ai peur que nous ne partagions pas la même foi et d'être forcée de m'éloigner de vous !

J'ignore vos opinions sur ce sujet, mais j'ai lieu de supposer qu'elles ne sont pas semblables aux miennes ; d'abord, parce que, dans le cas contraire, vous m'en auriez déjà parlé, et ensuite, d'après ce que mon cousin de Sauzenac m'a dit de vous avant que je quitte la Provence.

Quand j'ai reçu votre première lettre, le lendemain de votre départ, je n'ai pas voulu vous répondre avant d'en savoir un peu plus long sur vous et d'avoir demandé à Lazare, qui mieux que personne pouvait me le dire, ce que vous étiez, ce que vous valiez. Je pense que vous ne serez pas froissé de le savoir, mon ami. Dès ce moment, je considérais comme une chose grave de correspondre avec vous, et je n'ai pas voulu engager tout mon avenir, sans être assurée par un parent que j'estime, et qui est votre ami, que je pouvais avoir confiance en vous.

Vous voyez que les renseignements ont été bons, à la façon dont je vous ai répondu, cher Jean ; mais si Lazare m'a affirmé que vous aviez les qualités que je souhaitais trouver dans mon mari, il n'a rien pu me dire de vos sentiments religieux, sinon qu'il vous croyait tout à fait indifférent.

(à suivre).